

08.02.2004 - 14:45 Uhr

## Prise de position sur le résultat de la votation: Merci pour le Non!

Altdorf (ots) -

L'Initiative des Alpes remercie le peuple suisse d'avoir dit non au contre-projet Avanti. Le résultat du scrutin confirme une fois de plus la validité de l'article constitutionnel prescrivant le transfert sur le rail des marchandises en transit par les axes alpins, et souligne la nécessité de concrétiser enfin ce mandat du souverain. L'initiative parlementaire Giezendanner doit être liquidée au plus vite et le protocole de la Convention alpine relatif aux transports, ratifié. D'autres solutions doivent être élaborées pour le financement du système de transport dans les agglomérations.

En rejetant le contre-projet à l'initiative Avanti, le peuple suisse a confirmé son oui de 1994 à l'article constitutionnel sur la protection des Alpes. Il a ainsi entériné sa décision d'interdire toute augmentation de la capacité des routes de transit dans les régions alpines et de transférer les marchandises de la route au rail. C'est la cinquième défaite du lobby de la route devant le souverain, après le oui à l'Initiative des Alpes, à l'article constitutionnel sur la RPLP, à la loi sur la RPLP et à l'arrêté sur le financement des transports publics. Le Conseil fédéral doit enfin faire usage des compétences que le peuple lui a confiées il y a dix ans pour transférer les marchandises sur le rail. La bourse du transit alpin est le moyen idéal d'y parvenir.

En outre, les travaux de réalisation des NLFA doivent être résolument poursuivis, et ce sans mesures d'économies. La Confédération doit, dans les meilleurs délais, renforcer les contrôles du trafic automobile lourd et fermer le tunnel du Gothard aux camions afin d'y accroître la sécurité. Une chaussée roulante passant par le tunnel ferroviaire de faite doit être aménagée comme solution de substitution. Pour les camions les plus polluants de la catégorie EURO 0, l'Initiative des Alpes demande que soit prononcée immédiatement une interdiction de traversée du territoire suisse, sur le modèle autrichien.

L'Initiative des Alpes exhorte le Parlement à donner suite à la volonté populaire en liquidant le plus vite possible l'initiative parlementaire Giezendanner et en ratifiant le protocole de la Convention alpine relatif aux transports.

Afin de résoudre les problèmes de circulation et de transport dans les agglomérations, l'ordonnance sur la séparation des courants de trafic doit être remise en vigueur sans délai et financièrement revalorisée. A court terme, les possibilités offertes par l'article 56 de la loi sur les chemins de fer et par le mandat de prestations des CFF doivent être exploitées; elles ne doivent donc pas être touchées par les mesures d'économies. A moyen terme, 500 millions de francs doivent être mis à disposition des transports publics et de la locomotion douce dans les agglomérations, cela à travers un élargissement de l'affectation obligatoire de l'impôt sur les huiles minérales.

Alpen-Initiative

Pour tous compléments d'information:

- Fabio Pedrina, président, 079 - 249 29 42

- Alf Arnold, directeur, 079 - 711 57 13

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002430/100471657> abgerufen werden.